

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 8 août 2016 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Maître Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement et directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Madame Nataliya Horokhovska, secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01
CA16 26 0213

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2016

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 août 2016, tel que livré aux membres du conseil.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA16 26 0214

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 - Période d'information des conseillers

10.04 - Période de questions du public

20.01

CA16 26 0215

Approbation d'un projet de quartier dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal pour les années 2016 et 2017 - Approbation d'une convention avec l'organisme « Revue PLANCHES » - Octroi d'une contribution financière de 42 500 \$, à même les crédits reçus de la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le projet de quartier *Les Rues de Montréal*.

D'approuver la convention de contribution financière avec l'organisme « Revue PLANCHES » pour le projet *Les Rues de Montréal*.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de

Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière.

D'octroyer une contribution financière de 42 500 \$ sur deux ans.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1167145004

20.02
CA16 26 0216

Approbation d'une convention avec l'organisme « Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens inc. » pour la réalisation des activités du Programme d'intervention de milieu jeunesse - Octroi d'une contribution financière totale de 19 869 \$, pour la période de septembre 2016 à avril 2017

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver la convention avec l'organisme « Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens inc. » pour le projet d'intervention de milieu jeunesse *Le Repère*, pour la période de septembre 2016 à avril 2017, établissant les modalités et conditions de versement de la contribution financière.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ladite convention.

D'octroyer une contribution financière totale de 19 869 \$ à l'organisme « Carrefour communautaire de Rosemont l'Entre-Gens inc.».

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1167174003

20.03
CA16 26 0217

Approbation d'un protocole d'entente et octroi d'une contribution financière de 5 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont » afin de soutenir l'organisation de l'« Écofête 2016 »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont » (SODER inc.).

D'autoriser la chef de division des communications et adjointe à la direction à signer ledit protocole pour et au nom de la Ville de Montréal (Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie).

D'octroyer une contribution financière de 5 000 \$, taxes incluses, à la « Société de développement environnemental de Rosemont » (SODER inc.), pour l'organisation de l'« Écofête » 2016.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1162594001

20.04

CA16 26 0218

Annulation de l'appel d'offres public RPPA16-03013-OP relatif au projet de réaménagement du gymnase du centre sportif Père-Marquette

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'annuler l'appel d'offres public numéro RPPA16-03013-OP relatif à des travaux de réaménagement du gymnase FlipGym du centre sportif Père-Marquette.

D'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres, avec modifications, pour ce même projet.

Adoptée à l'unanimité.
1160284016

20.05

CA16 26 0219

Octroi d'un contrat de services professionnels à « IGF axiom inc. » pour la surveillance des contrats de construction, la réalisation de plans et devis et analyses techniques sur demande pour l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie pour une somme maximale de 444 119,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RPPS16-0638-OP (3 soumissionnaires) - Approbation d'un projet de convention à cette fin

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'accorder à « IGF axiom inc. », soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, un contrat pour la fourniture de services d'ingénierie dans le cadre du programme d'investissement en voirie de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour un montant maximal de 444 119,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appels d'offres public RPPS16-06038-OP (3 soumissionnaires).

D'approuver une convention de services professionnels à cette fin.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention de services professionnels pour et au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.
1162913017

20.06
CA16 26 0220

Approbation d'un avenant modifiant et prolongeant, jusqu'au 31 octobre 2016, l'entente intervenue avec la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » pour le prêt de locaux situés au rez-de-chaussée du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, sis au 5350, rue Lafond (0795)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'approuver l'avenant modifiant et prolongeant, jusqu'au 31 octobre 2016, l'entente de prêt et d'entretien de locaux par laquelle la Ville prête à la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », à titre gratuit, des espaces au rez-de-chaussée du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme situé au 5350, rue Lafond à Montréal (0795).

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit avenant.

Adoptée à l'unanimité.
1163653006

20.07
CA16 26 0221

Autorisation d'une dépense totale de 1 185 090,50 \$, taxes incluses - Octroi d'un contrat au montant de 1 076 263,51 \$, taxes incluses, à « Pavages Métropolitain inc. » pour des travaux de planage et pose de revêtement, avec reconstruction de trottoirs et bordures là où requis, sur le boulevard de l'Assomption, de l'avenue des Saules à la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV16-06039-OP (6 soumissionnaires) - Autorisation d'une dépense maximale de 82 189,97 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat à « IGF Axiom inc. » pour la surveillance des travaux (contrat RPPS16-06038-OP) - Autorisation d'une dépense maximale de 17 137,02 \$, taxes incluses, et octroi d'un mandat au « Groupe ABS » pour le contrôle de qualité des matériaux (contrat RPPS16-06039-OP)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 1 185 090,50 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et pose de revêtement, avec reconstruction de trottoirs et bordures là où requis, sur le boulevard de l'Assomption, de l'avenue des Saules à la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

D'accorder à « Pavages Métropolitain inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, pour un montant maximal de 1 076 263,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV16-06039-OP (6 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 82 189,97 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux.

D'accorder à « IGF Axiom inc. », le mandat à cette fin, au même montant, conformément aux documents de l'entente RPPS16-06038-OP.

D'autoriser une dépense de 17 137,02 \$, taxes incluses, pour le contrôle de qualité des matériaux lors des travaux de construction.

D'accorder à « Groupe ABS inc. », le mandat à cette fin, au même montant, conformément aux documents de l'entente RPPS16-05031-OP.

D'autoriser une dépense de 9 500 \$, taxes incluses pour couvrir les frais incidents.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1160963045

30.01
CA16 26 0222

Mandater le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) pour faire les représentations auprès du le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) visant l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling vague 2016, pour le projet de mise aux normes des glaces du centre Étienne-Desmarteau

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour faire les représentations auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur visant l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 - arénas et centres de curling - Vague 2016, pour les travaux de mise aux normes des glaces du Centre Étienne-Desmarteau.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1161035006

30.02
CA16 26 0223

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 29 juin 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 mai au 24 juin en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1er au 29 juin 2016, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 28 mai au 24 juin en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Adoptée à l'unanimité.
1163879015

30.03

CA16 26 0224

Acceptation du versement d'une somme de 33 200 \$ par le propriétaire du terrain situé au 7109-7113, rue Marquette, conformément à l'article 4 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (13-011), relativement à des frais pour fins de parcs, représentation 10 % de la valeur réelle du site (lot 3 792 298)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accepter une somme de 33 200 \$, équivalente à 10 % de la valeur réelle du site, pour un projet de morcellement - lot 3 792 298.

De déposer ce montant au compte spécifié à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.
1160963005

40.01

CA16 26 0225

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics et de promotion commerciale: « Block Party Meat the Street no. 4 », « Buvette Piknic », « Fête Notre-Dame-de-la-Défense », « Dîner en plein air - fin des camps de jour », « Festival Cité-Jardin », « Fête pour l'amour des enfants », « Masson en fête », « Fête de la rentrée de Rosemont-La Petite-Patrie », « Block party - Chemin vert Marconi-Alexandra », « Fête de la rentrée Déclis loisirs », « Grand rendez-vous international du film félin (GRIFF) », « Tournoi de golf Premiers Élans CN - Sports Montréal », « Helena Deland - Lancement de Drawing Room », « Fête de la rentrée - École Père-Marquette », « Fête de la rentrée - École Saint-Émile », « Fête du Petit marché de l'est », « La Classique de hockey Beaubien », « Remise des trophées Baseball Rosemont », « Mini-marathon et fête familiale », « Spectacle de Chloé Lacasse », « La famille en fête - édition 2016 » et approbation de protocoles d'ententes avec « Piknic Électronik » et « S.I.D.A.C. Promenade Masson »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2016-26-42 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2016-26-43 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2016-26-44 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (01-279, article 521), l'ordonnance 2016-26-45 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2016-26-46 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

D'approuver le protocole d'entente entre « Piknic Électronik » et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de la série d'événements « Buvette Piknic ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit protocole d'entente.

D'approuver le protocole d'entente entre « S.I.D.A.C. Promenade Masson » et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la tenue de la l'événement « Mini-ferme ».

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, ledit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.
1167145003

40.02
CA16 26 0226

**Édiction d'une ordonnance - Programme de ruelles vertes
Interdiction de la circulation des véhicules routiers pour certains
accès dans trois ruelles localisées dans l'arrondissement**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3), l'ordonnance no 2016-26-047, afin d'interdire la circulation des véhicules routiers pour certains accès dans trois (3) ruelles localisées dans l'Arrondissement.

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1167219003

40.03

CA16 26 2016-15

Avis de motion - règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2016) (RCA-123) »

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs (2016) (RCA-123)* ».

40.04

CA16 26 2016-16

Avis de motion - règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie »

Le maire de l'arrondissement, Monsieur François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1)*, à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie ».

40.05

CA16 26 0227

Adoption - Premier projet de résolution autorisant d'étendre au 2^e étage du bâtiment situé au 250, rue Jean-Talon Est, l'occupation par l'usage spécifique permis au rez-de-chaussée et d'excéder de 100 m² la superficie de l'usage spécifique permis, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)*, le premier projet de résolution suivant:

1. D'autoriser l'occupation du 2^e étage du bâtiment situé au 250, rue Jean-Talon Est en étendant à cet étage les usages spécifiques de la famille commerce qui sont permis au rez-de-chaussée. À cette fin, il est permis de déroger à l'article 164 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement*

Rosemont-Petite-Patrie (01-279), relatif aux classes d'occupation. Ce projet déroge également à l'article 159 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) relatif à la superficie maximale de plancher d'un établissement occupé par un usage spécifique de la catégorie C.1, C.2, C.3, C.4, C.5 ou C.6.

2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, à la condition suivante :

1° que le requérant s'engage à déployer les meilleurs efforts pour assurer que l'établissement contribue à l'animation de la place du Marché-du-Nord et des abords du marché Jean-Talon par un traitement de qualité de la façade du rez-de-chaussée donnant sur cette rue, de même qu'en maximisant les ouvertures au rez-de-chaussée sur cette rue.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 septembre 2016, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1162913018

40.06
CA16 26 0228

Adoption - Premier projet de résolution autorisant l'occupation du bâtiment ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs, pour le bâtiment situé aux 6341 à 6365, rue De Saint-Vallier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

1. D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), le premier projet de résolution autorisant l'occupation du bâtiment ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs, pour le bâtiment situé aux 6365, rue De Saint-Vallier (lot 2 33 992). À cette fin, il est permis de déroger aux articles 127.1, 158, 161, 162, 163, 164, 347.4, 347.5, 537, 543, 544, 561, 566 et 614 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relativement au partage de l'entrée principale, à l'emplacement de l'entrée principale d'un établissement par rapport à la voie publique pour certains types d'usage, à la localisation des différents usages en fonction des différents niveaux de plancher, au nombre maximal et dimensions des cloches à linge, au nombre minimal d'unités de chargement lors d'un changement d'usage, au nombre minimal d'unités de stationnement lors d'un changement d'usage, et au nombre minimal d'unité de stationnement pour vélo. De plus, il est permis, en plus des usages autorisés de plein droit aux articles 308 et 313 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les usages « résidence collective », « école d'enseignement spécialisé », « objets d'artisanat, brocante », « salle de réunion », « salle

de danse », ainsi que « débit de boissons alcooliques complémentaire à une salle de réunion ».

2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, à la condition suivante :

1° préalablement à la délivrance d'un permis exigé en vertu du *Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis* (R.R.V.M. c. C-3.2), l'aménagement de l'aire de stationnement devra être assujéti au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279). À cet effet, l'objectif et les critères suivants s'appliqueront :

Objectif :

Favoriser une insertion de qualité de l'aire de stationnement dans le cadre bâti existant tout en respectant la valeur patrimoniale du lieu (paysage végétal et bâti).

Critères :

Favoriser un aménagement paysager de qualité de manière à minimiser l'impact visuel des accès au stationnement.

Favoriser des liens piétonniers entre les espaces privés, publics et l'aire de stationnement.

Privilégier l'aménagement d'une entrée charretière simple.

Privilégier le maintien ou la plantation d'éléments végétaux.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8) s'appliquent.

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 6 septembre 2016, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1160963043

40.07
CA16 26 0229

Adoption - Second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-45), afin d'autoriser l'usage « Parc de stationnement commercial intérieur » à proximité des artères commerçantes, sous certaines conditions

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) » (01-279-45), afin d'autoriser l'usage « Parc de stationnement commercial intérieur » à proximité des artères commerçantes, sous certaines conditions.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.
1160963020

40.08
CA16 26 0230

Adoption - Résolution autorisant l'agrandissement latéral sur 2 étages d'une maison unifamiliale de type cottage jumelé pour le bâtiment situé au 3090, rue Delfosse, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA-8)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA-8), la résolution suivante:

1. D'autoriser l'agrandissement latéral sur 2 étages d'une maison unifamiliale de type cottage jumelé pour le bâtiment situé au 3090, rue Delfosse. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 52 et 60 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs à l'alignement de construction.

2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1, aux conditions suivantes :

1° les travaux de construction doivent être conformes aux plans déposés identifiés A-100, A-110, A-111, A-200, A-201, préparés par Henri Cleinge architecte, estampillés en date du 14 avril 2016 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, lesquels documents sont joints comme annexe au sommaire;

2° le projet devra être approuvé, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279);

3° un dépôt en garantie au montant de 8 074,00 \$, soit l'évaluation monétaire approximative de 6 000 \$ basée sur la méthode de la Société d'arboriculture du Québec additionnée au montant forfaitaire d'abattage établi à partir du règlement tarifaire RCA-123 s'élevant à 2 074 \$. Ce dépôt visant à assurer la conservation ou, le cas échéant, le remplacement de l'arbre situé le plus au nord, sera remboursable en tout ou en partie un an après les travaux de construction, conditionnellement à la survie de l'arbre dont l'état de santé fera l'objet d'une évaluation suite aux travaux. Le coût des interventions préventives ou correctives, élagage et/ou abattage, sera soustrait de ce montant et transféré à la division des parcs, la seule autorisée à intervenir sur l'arbre.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Cette résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.
1140963069

40.09
CA16 26 0231

Adoption - Résolution autorisant la démolition du bâtiment situé au 1295, rue des Carrières et la construction d'un nouvel édifice semi-commercial, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (RCA-8)

Considérant que l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie a tenu une consultation publique le 7 décembre 2015, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), et a pris en compte les commentaires émis lors de l'assemblée;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

1. D'accorder, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (RCA-8), l'autorisation de démolir le bâtiment situé au 1295, rue des Carrières et la construction d'un nouvel édifice semi-commercial, en dérogation aux articles 9, 21.1, 22.1, 34, 40, 41, 81 et 87 du *Règlement d'urbanisme Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), relatifs à la hauteur, à la hauteur des constructions hors toit, à la densité, au taux d'implantation ainsi qu'à l'apparence d'un bâtiment.

2. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 aux conditions suivantes :

1. exiger qu'une garantie monétaire correspondant à 10 % de la valeur estimée des travaux de construction, soit déposée pour chacun des bâtiments, afin d'assurer le début des travaux de démolition, dans un délai de 6 mois, et l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, soit la construction de 2 bâtiments, incluant

le plan d'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, dans un délai de 24 mois, à partir de la date d'émission des permis respectifs;

2. exiger que la construction du bâtiment et l'aménagement des espaces libres soient approuvés, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279);

3. exiger, pour l'approbation du projet de remplacement conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), que les critères d'évaluation suivants s'additionnent à ceux déjà applicables au projet :

- l'alignement de construction, l'implantation, la volumétrie et la composition architecturale du bâtiment doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements illustrés aux plans de l'annexe A inséré en pièce-jointe au sommaire addenda et estampillés en date du 17 juin 2016;
- l'intégration de mesures acoustiques visant à assurer le confort sonore des logements situés du côté de la rue des Carrières doit être favorisée;

4. exiger, à cette fin, qu'un rapport d'expertise, préparé par un spécialiste en acoustique possédant une expérience pertinente dans l'évaluation du climat sonore de sites résidentiels situés en zone urbaine, soit déposé auprès de la Direction du développement du territoire et des études techniques préalablement à la délivrance du permis de construction. Ce rapport doit documenter l'instrumentation et la procédure suivie pour établir le climat sonore et les méthodes ou modélisations informatiques utilisées pour déterminer les compositions d'enveloppe (murs et fenêtres) recommandées pour atteindre les normes prescrites à l'ordonnance 2 du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3). L'évaluation des niveaux sonores doit être réalisée sur une période de 24 heures, conformément à la méthode prescrite dans l'ordonnance 2;

5. déposer un rapport auprès de la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, au plus tard dans les 6 mois suivant la fin des travaux pour chacun des permis émis. Ce rapport doit démontrer que les normes prescrites à l'ordonnance 2 du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3) soient respectées;

6. s'assurer, dans le cas où le niveau acoustique est supérieur au niveau maximal prescrit à l'ordonnance 2 du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3) dans un logement lorsque les ouvertures sont ouvertes, ce dernier doit être climatisé.

Nonobstant l'exception ci-dessus décrite, le projet devra se conformer en tous points à la réglementation applicable.

Adoptée à l'unanimité.
1150963016

40.10
CA16 26 0232

Autorisation de l'exercice conditionnel de certains usages de la catégorie C.2, conformément au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 419, boulevard Rosemont

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser les usages conditionnels « pharmacie », « clinique médicale », « librairie », « épicerie », « services personnels et domestiques », « bureau » et « galerie d'art », conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, au rez-de-chaussée du bâtiment situé au 419, boulevard Rosemont.

Adoptée à l'unanimité.
1160963030

40.11
CA16 26 0233

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Ajout d'un 3^e étage avec mezzanine afin d'aménager de nouvelles salles de refroidissement et installer de nouveaux équipements mécaniques avec écrans, sur le toit - Bâtiment situé au 3430, rue de Bellechasse (Demande de permis 3001136469)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le centre Étienne-Desmarteau, concernant des travaux d'ajout d'un 3^e étage avec mezzanine, afin d'aménager de nouvelles salles de refroidissement et d'installer de nouveaux équipements mécaniques avec écrans sur le toit pour le bâtiment situé au 3430, rue de Bellechasse, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, documents identifiés CCU révision 1, pages 1 à 18, préparés par Lemay, estampillés en date du 13 juillet 2016, par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001136469, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.

1160963034

40.12
CA16 26 0234

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Agrandissement en aire de bâtiment pour créer 6 nouvelles classes, une bibliothèque et différents locaux -Bâtiment situé au 6600, rue Lemay (Demande de permis 3001127505)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'école Alphonse-Desjardins, concernant des travaux d'agrandissement en aire de bâtiment pour créer 6 nouvelles classes, une bibliothèque et différents locaux, bâtiment situé au 6600, rue Lemay, en la Ville de Montréal.

D'approuver les plans, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, les documents de présentation, pages 1 à 17, les documents identifiés plans préliminaires, pages A031, A041, A042, D-A101, A105, A106, A201, A301, A401, A501 à A505 et A950, ainsi que la perspective révisée selon la recommandation du CCU émise à la séance du 15 juin 2016, le tout préparé par Marosi Troy | Labbé architectes en consortium, estampillés en date des 2 et 23 juin 2016 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis 3001127505, lesquels documents sont joints comme annexes au dossier.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1160963025

40.13
CA16 26 0235

Approbation des plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de 3 étages comptant 24 logements sur la propriété - Bâtiment situé aux 5640, 5650, 5660 et 5670, rue De Saint-Vallier (Demande de permis 3001122838)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant la construction d'un bâtiment de 3 étages situé aux 5640, 5650, 5660, 5670, rue De Saint-Vallier, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les plans d'architecture et de construction déposés identifiés A01 à A42 et les plans d'architecture de paysage identifiés 01 et 02, préparés par « Les Architectes Bertrand Paquette », estampillés en date du 26 juillet 2016 par la Direction du développement du territoire et des études techniques et accompagnant la demande de permis de construction 3001122838, lesquels plans sont joints comme annexes au dossier.

Adoptée à l'unanimité.
1160963027

61.01
CA16 26 0236

Dépôt - Pétition relative à la sécurisation de l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Chambord

Il est

Et résolu :

De déposer le document intitulé *Pétition au sujet de la sécurité de circulation à l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue Chambord*.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21h 50.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2016.